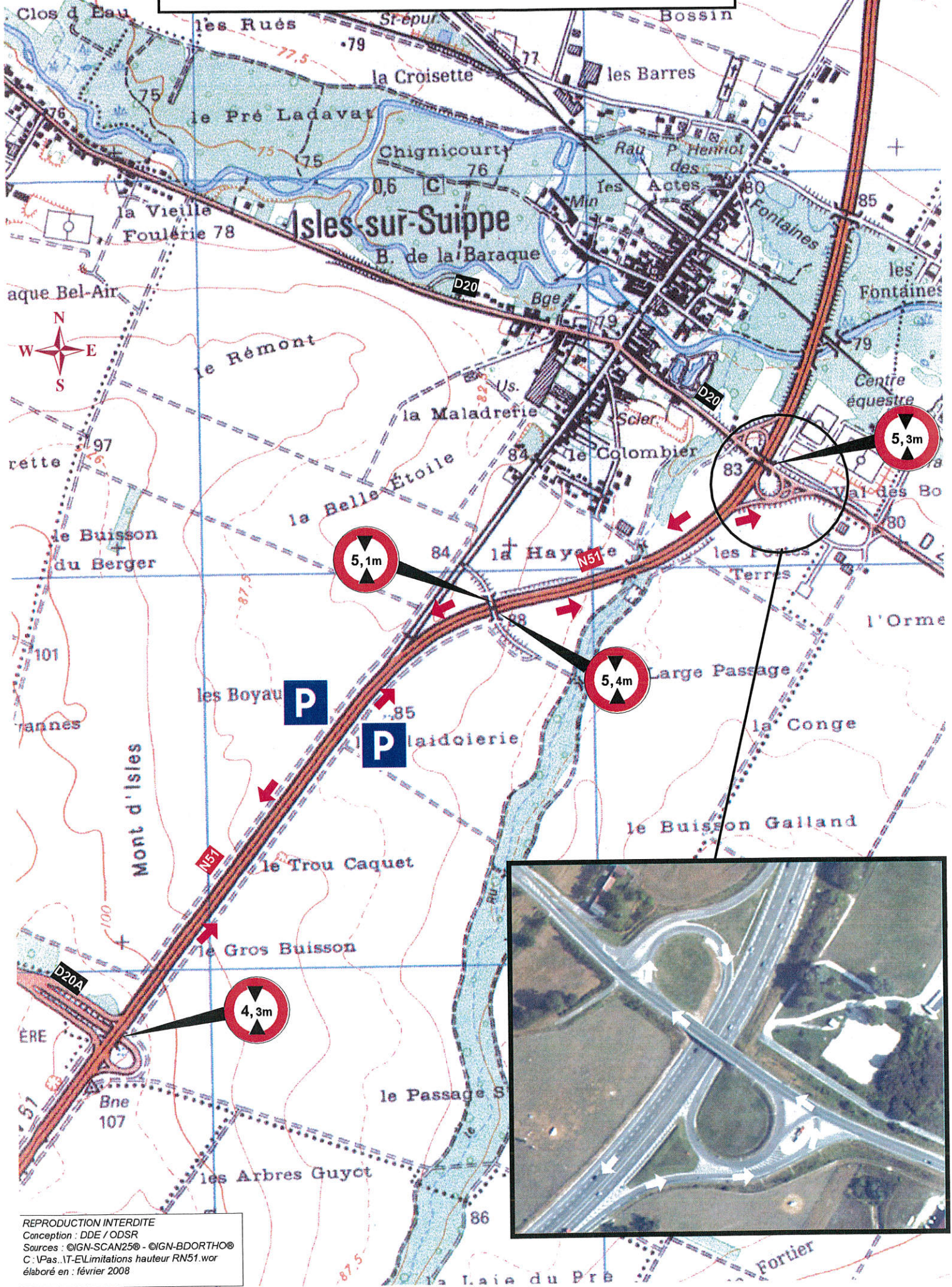


Limitations hauteurs sur la RN51



REPRODUCTION INTERDITE
Conception : DDE / ODSR
Sources : ©IGN-SCAN25® - ©IGN-BDORTHO®
C : \Pas.\AT-ELimitations hauteur RN51.wor
élaboré en : février 2008

RN 51 :Prescriptions particulières lors du passage dans le secteur Sohettes-Mogador

Pour le franchissement de ce secteur, la présence de la DIR Nord est nécessaire. Afin de tenir compte des disponibilités en personnel et en matériel, les conditions ci-après devront être scrupuleusement respectées :

- dans un premier temps, prévenir la DIR Nord (qui émettra une facture selon les prestations fournies) au plus tard le mercredi de la semaine précédant le passage des convois afin de le prendre en compte dans le planning hebdomadaire de travail des agents et du matériel

TEL : 03 24 33 73 45

- prévenir la veille du dernier jour ouvrable pour confirmer votre date de passage (**sans confirmation, le passage sera refusé**)
- lorsque le convoi ne peut respecter la date de passage initialement prévue, prévenir la DIR Nord le plus tôt possible
- les horaires de passage des convois sont désormais les suivants :

9H/11H30 ET 14H/16H

Contact : DIR Nord, CEI DE Reims : 03 26 77 84 00 fax : 03 26 77 84 09

Les modalités de passage seront précisées en cas d'avis favorable

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer par retour de ce fax signé de votre part que vous avez pris connaissance de ces conditions et que chacune d'elle sera respectée.

Signature